

RAPPELS IMPORTANTS

- Veuillez noter que la municipalité émet un reçu seulement à la fin de l'année ;
- Il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre compte de taxes annuelles à votre créancier hypothécaire ;
- Si votre compte de taxes comporte un arréage (retard de paiement avec intérêts), communiquez avec nous pour connaître le solde exact ;
- Il est à noter que le numéro de matricule de 18 chiffres pour le paiement de compte de taxes par internet est inscrit au-dessus du numéro S.I.P.C. sur le talon de remise ;
- Les mandats-poste ainsi que les chèques, postdatés ou non, sont acceptés ;
- Dans le cas d'un chèque retourné par l'institution financière, des frais de 25 \$ seront réclamés au citoyen ayant émis le chèque ;
- La date d'encaissement est établie en fonction de la réception des paiements au bureau municipal durant les heures et les jours d'ouverture. Pour les autres types de paiements, tels que ceux effectués par internet ou au guichet, la date de paiement correspondra à celle où les sommes seront déposées au compte bancaire de la municipalité.



**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Lévrard**
235, rue principale
Sainte-Cécile-de-Lévrard, Qc
G0X 2M0
Téléphone : 819-263-2104
www.stececiledelévrad.com

Heures d'ouverture :

Du lundi au mercredi
de 9h à 12h et de 13h à 16h
Jeudi de 9h à 12h

EXPLICATION DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2018



*Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Lévrard*

Chaque année, à la suite de la réception de leur compte de taxes municipales, des citoyens se demandent pourquoi il y a une variation de leur taxation. Dans le tableau suivant, vous trouverez les différents taux de taxation liés aux taxes foncières ainsi qu'aux services fournis par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Notez que, pour ceux dont le service d'aqueduc est fourni par un réseau privé, les taux sont différents et déterminés par votre fournisseur de service.

Taxes foncières

(taux par tranche de 100\$ de l'évaluation)

Taux de base	0,95 \$
Taxe spéciale – règlement d'emprunt 2009-02	0,084 \$

Tarifification des services

Aqueduc résidence	335,00 \$
Aqueduc commerce	375,00 \$
Aqueduc ferme	660,00 \$
Aqueduc chalet	185,00 \$
Aqueduc terrain vacant	150,00 \$
Égout	55,00 \$
Réserve pour assainissement des eaux usées	65,00 \$
Déploiement de la fibre optique	48,00 \$
Matières résiduelles (ordures)	134,00 \$
Matières résiduelles (ordures) - Chalet	67,00 \$
Lumière de rue	25,00 \$

MODALITÉ DE PAIEMENT

- Par chèque libellé à l'ordre de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard accompagné du talon de remise, envoyé par la poste à l'adresse de la municipalité, déposé dans le dépôt de nuit situé sur le côté gauche du bureau municipal ou apporté au bureau sur les heures d'ouverture ;
- À votre institution financière, par téléphone, au guichet automatique ou par internet. Notez que pour faire un paiement internet, il est nécessaire d'indiquer le numéro de matricule de 18 chiffres inscrit en haut du numéro S.I.P.C. sur votre talon de remise.

DATES D'ÉCHÉANCE

1^e versement : **15 mars 2018**

2^e versement : **15 juin 2018**

3^e versement : **17 septembre 2018**

SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Notre système informatique nous permet de faire imprimer un formulaire de demande de subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales de Revenu Québec. Au niveau de la municipalité, l'impression de ce formulaire se fait seulement selon le pourcentage de hausse de taxes annuelles puisque nous ne possédons pas les autres informations de nos citoyens (âge, revenu annuel). Si vous avez reçu ce formulaire et que vous souhaitez savoir si vous répondez aux critères gouvernementaux liés à cette subvention, vous devez le transmettre à votre comptable lors de votre déclaration de revenus de 2017.